

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/02/2017

Dossier complet le :

13/02/2017

N° d'enregistrement :

2017-4480

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement de 46 lots à aménager sur une assiette foncière de près de 44 697 m² au sein de la commune de PARENTIS-EN-BORN (40).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAFSO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marc MOSTOLAT

RCS / SIRET

5 | 3 | 9 | 1 | 7 | 6 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.
6°a)	Constructions de routes classés dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau des parcelles 181p, 182 et 187p de la section AH et 109, 100p, 108p, 105p, 444p, 442p, 96p, 101p et 102p de la section AI.

L'aménagement prend place sur la commune de PARENTIS-EN-BORN (40). Il comprend un total de 46 lots de surfaces variables, entre 400 m² et 801 m². Une voirie interne dessert l'ensemble des lots depuis une voie pénétrante issue d'un giratoire, selon les orientations d'aménagement voulues par le document d'urbanisme de la commune. Le futur lotissement sera relié au nord à la route de Lahitte et sera en mesure d'être liés à d'autres opérations. Des espaces verts seront aménagés le long des voiries et en bordure de lots à hauteur de 8 905 m², dont 6 315 m² d'espaces verts communs et 2 590 m² compris au sein d'une bande non-constructible au nord-ouest du projet, destinée à la circulation des véhicules de secours.

En l'état actuel, le plan de composition présenté (Cf. Annexes) est encore susceptible d'évoluer, notamment pour intégrer au mieux les sensibilités environnementales.

L'emprise foncière du projet est de près de 44 697 m², tandis que le défrichement concerne une surface de 28 942 m², plusieurs parcelles ayant un usage de prairie. La surface lotie est d'environ 25 283 m².

4.2 Objectifs du projet

La mise en place de ce lotissement contribue à étoffer et diversifier l'offre de logement sur la commune de PARENTIS-EN-BORN tout en étant en accord avec les orientations d'aménagement des documents d'urbanisme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le réalisation du lotissement suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis dessouchage et broyage ou exportation des ligneux au niveau des futures voiries et des lots.
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphonie, internet), de défense incendie, et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).
- phase de finition : revêtements divers.

Les espaces verts seront ensuite mis en place au sein du lotissement.

Les travaux sont prévus pour le mois de septembre 2017 et se termineront en janvier 2018.

La gestion des eaux pluviales sera permise par la mise en oeuvre de bassins d'infiltration au droit du projet, le long des voiries. L'ensemble des eaux pluviales sera gérée par infiltration totale au sein de ces bassins.

Les eaux usées seront quant à elles raccordées au réseau communal.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leur habitation et un entretien régulier des espaces verts et des divers réseaux sera prévu.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Loi sur l'Eau (Déclaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale du projet	~ 44 697 m ²
Surface de plancher maximale	~ 15 170 m ²
Surface privatives (42 lots)	25 283 m ²
Espaces verts	~ 8 905 m ²
Surface à défricher	~ 28 942 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles :
- 181p, 182 et 187p de la section AH
- 109, 100p, 108p, 105p, 444p, 442p,
96p, 101p et 102p de la section AI
Lieu-dit "CHAMP DE DULUC"
40 160 PARENTIS-EN-BORN

Coordonnées géographiques¹

Long. 01°05'14" .. Lat. 44°21'05" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF ou arrêté de biotope mais la ZNIEFF II la plus proche, "Lacs de Cazaux, Biscarosse, Aureilhan" se situe à plus de 800 m au sud du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de PARENTIS-EN-BORN est concernée par la loi Littoral du 3 janvier 1986, définissant les conditions d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide antérieure à l'investigation terrain n'est à noter au niveau des parcelles concernées par le projet. La diagnostic zone humide a cependant mis en évidence une zone humide au centre au et à l'ouest du projet, d'une surface totale de 972 m ² dont 920 m ² sont dans l'emprise du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur un site pollué recensé sur les bases de données BASOL, ni à proximité d'un site répertorié au sein de la base de données BASIAS (500 m).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Aquifère de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne. Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005 - Complète et remplace l'arrêtr 2014.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter cependant que le projet est situé dans le périmètre de protection éloigné d'eau potable des deux captages du lieu-dit « Les Arènes » sur la commune de PARENTIS-EN-BORN.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se place au sein du site inscrit "Etangs landais nord" (SIN0000200). Ce site, désigné par arrêté le 16/08/1977, couvre une superficie de près de 43 680 hectares.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZSC : "Zone humide de l'arrière-dune du Pays de Born" (FR7200714) distant de près de 730 m au sud-ouest du projet. (Cf. Cartographie en annexe : Localisation des sites Natura 2000)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement conduit à l'altération des habitats naturels au niveau des surfaces imperméabilisées du projet. Ce dernier comprend tout de même près de 8 905 m ² d'espaces verts qui permettront à la faune d'y évoluer. Au nord du projet, il est prévu de conserver un maximum de feuillus en fond de lots au niveau de l'alignement de Chênes qui borde le fossé (Cf. Cartographie des habitats). Cette mesure permettra notamment de conserver un couloir de déplacement pour la faune au niveau local.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site N2000 de la "Zone humide de l'arrière-dune du Pays de Born" (FR7200714) est situé à plus de 730 m au sud-ouest du projet. Toute incidence directe sur le site remarquable est donc exclue. Le projet prévoit une gestion des eaux pluviales par infiltration dans le substrat. Des bassins d'infiltration sont prévus au sein des espaces verts du projet, ainsi il n'existe pas de connexion hydraulique entre ce dernier et les sites remarquables. Des pollutions indirectes sont donc également exclues.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas au sein d'une ZNIEFF et les incidences indirectes sont à exclure au vu des distances mises en jeu. Les zones humides mises en évidence au droit du projet seront altérées. Ces dernières occupent une superficie inférieure à 1 000 m ² (920 m ² impactés par le projet). Au vu de leur superficie réduite, elles ne présentent pas d'intérêt écologique majeur pour la faune ou la flore. De plus, elles ne présentent pas de connexion avec des zones humides de plus grande ampleur à proximité du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site présente un assemblage de milieux naturels (boisements mixtes, landes, alignements d'arbres) et plus ou moins anthropisés (prairies). L'implantation du lotissement engendrera un changement d'occupation du sol au droit des parcelles concernées et donc la consommation d'espaces naturels et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone d'aléa très faible en ce qui concerne le risque de séisme. En ce qui concerne les inondations, la sensibilité est élevée au vu de la proximité de l'Etang de Biscarrosse-Parentis.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion des sols en zone urbaine et en lotissement engendrera une augmentation locale du trafic. Le lotissement comprend un total de 46 lots. A raison de deux véhicules par logement (hypothèse haute) et d'un aller retour quotidien, le trafic sera potentiellement d'environ 184 véhicules/jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. Le projet se trouve à proximité de la route de Lahitte, source de nuisances.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations et les éclairages publics (voiries). Etant données les émissions actuelles des lotissements voisins, les incidences sur le voisinage sont réduites.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées seront gérées par infiltration totale, sur l'ensemble du projet, au niveau de bassin d'infiltration répartis au sein des espaces verts bordant les voiries. Aucun rejet n'aura donc lieu au sein du milieu hydrographique superficiel. Les eaux usées seront raccordées au réseau communal.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets qui pourraient être générés lors la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération de défrichement modifie la vision paysagère du site dès la période de travaux, et à plus long terme lors de l'acquisition des lots et de leur construction. Mais cela ne remet pas en cause le patrimoine paysager local. Des lotissements sont par ailleurs déjà existants au sud ainsi qu'à l'est du projet. Le projet ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, archéologique ou culturel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place d'un nouveau lotissement amène à reconsidérer le secteur vers une vocation d'habitat.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de réalisation de 15 nouveaux puits d'exploitation d'hydrocarbures est mentionné dans l'avis 2016 - 363 de l'Autorité Environnementale daté du 21 juin 2016. Un des secteurs prévisionnels de forage est situé à 700 au sud-ouest du projet.

Si les périodes de travaux venaient à se superposer, les incidences suivantes sont susceptibles de se cumuler :

- Circulation des engins et des personnes
- Nuisances sonores liées à ces déplacements et travaux

Etant donné la distance mise en jeu et la faible durée des travaux des plateformes de forage (1 mois), la probabilité de cumul est faible.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Réalisation des travaux de préférence en dehors de la période de reproduction de la faune

- Conservation d'un maximum de sujets arborés de l'alignement de Chênes pédonculés au nord du projet (Cf. Cartographie des habitats), en fond de lots, de manière à sauvegarder un corridor de déplacement pour les espèces. L'esquisse de composition est amenée à évoluer de façon à prendre en compte cette sensibilité écologique.

- Présence d'espaces verts (8 905 m²) au sein du projet permettant de créer des habitats de substitution pour la faune. Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé dans le cadre de l'entretien de ces espaces verts.

- Gestion des eaux pluviales au sein de bassins d'infiltration situés le long des voiries de manière à compenser les surfaces imperméabilisées par le projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en adéquation avec les orientations des documents d'urbanisme (Zone 1AUb). Le site d'étude ne s'inscrit dans le périmètre d'aucun site naturel, remarquable ou d'une zone d'intérêt écologique floristique et faunistique et aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été relevée. Aucune incidence directe n'est à noter en ce qui concerne les habitats et/ou espèces du site Natura 2000 FR7200714 situé à plus de 700m, et la gestion des eaux pluviales par infiltration exclut toute incidence indirecte. Enfin, les espèces faunistiques contactées sur le terrain sont communes à très communes, elles bénéficieront des espaces verts du projet et des mesures détaillées au 6.4 du formulaire. Elles pourront ainsi continuer à évoluer au sein du secteur aménagé mais également coloniser les habitats favorables alentours (boisements à l'ouest du projet notamment). Dans ces conditions, le projet semble pouvoir être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">- Plan cadastral (4.6)- Extrait du plan de zonage du PLU (4.6)- Esquisse de composition du projet (4)- Carte des habitats naturels et anthropiques et des zones humides (5)- Compte-rendu de terrain (5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus




Fait à

Parentis

le

12. Février 2017

Signature

Le gérant


S.A.F.S.O.
S.A.R.L. au capital de 1000 €
91 chemin de Pechic
40160 PARENTIS EN BORN
Tél. 06.18.86.48.96
Rcs Mj de Marsail 539 176 230

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

C. ANNEXES

I. PLAN DE SITUATION

Situation Géographique



□ Périmètre du projet

II. PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ÉTUDE

Localisation des prises de vue

Projet de lotissement
Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)

Source : Google Satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 09/02/17



0 25 50 m

Périmètre du projet

Localisations des photographies

PHOTOGRAPHIES DU SECTEUR D'ETUDE

Datées du 6 mars 2015 et du 17 novembre 2016

ENVOLIS

- Milieu 1 : Boisement mixte → Code CB : 43



- Milieu 2 : Lande à Molinie bleue → Code CB : 31.13



- Milieu 3 : Lande à Fougère aigle x Lande à Molinie bleue → Code CB : 31.86x31.13



- Milieu 4 : Prairie mésophile → Code CB : 38.2



- Milieu 5 : Chênaie acidiphile → Code CB : 41.5



- Milieu 6 : Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols → Code CB : 41.54



Milieu 7 : Chênaie acidiphile x Lande à Fougère aigle → Code CB :41.5x31.86



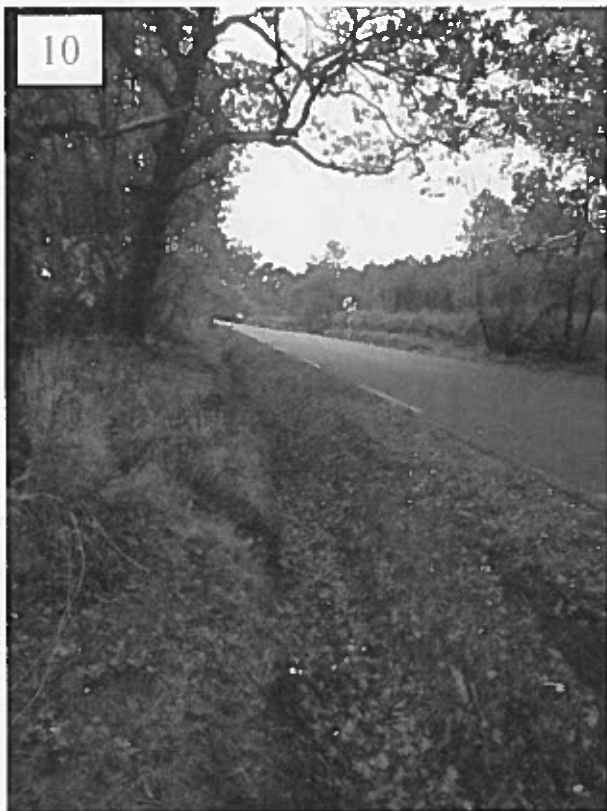
- Milieu 8 : Boisement de jeunes Pins maritimes → Code CB : 42.81



- Milieu 10 : Alignement de Chênes → Code CB : 84.1



- Milieu 11 : Fossés temporaires principaux → Code CB : 89.22





- Vue sur la route de Lahitte en direction de l'est



- Vue sur la route de Lahitte en direction de l'ouest



- Vue sur l'est de la prairie mésophile



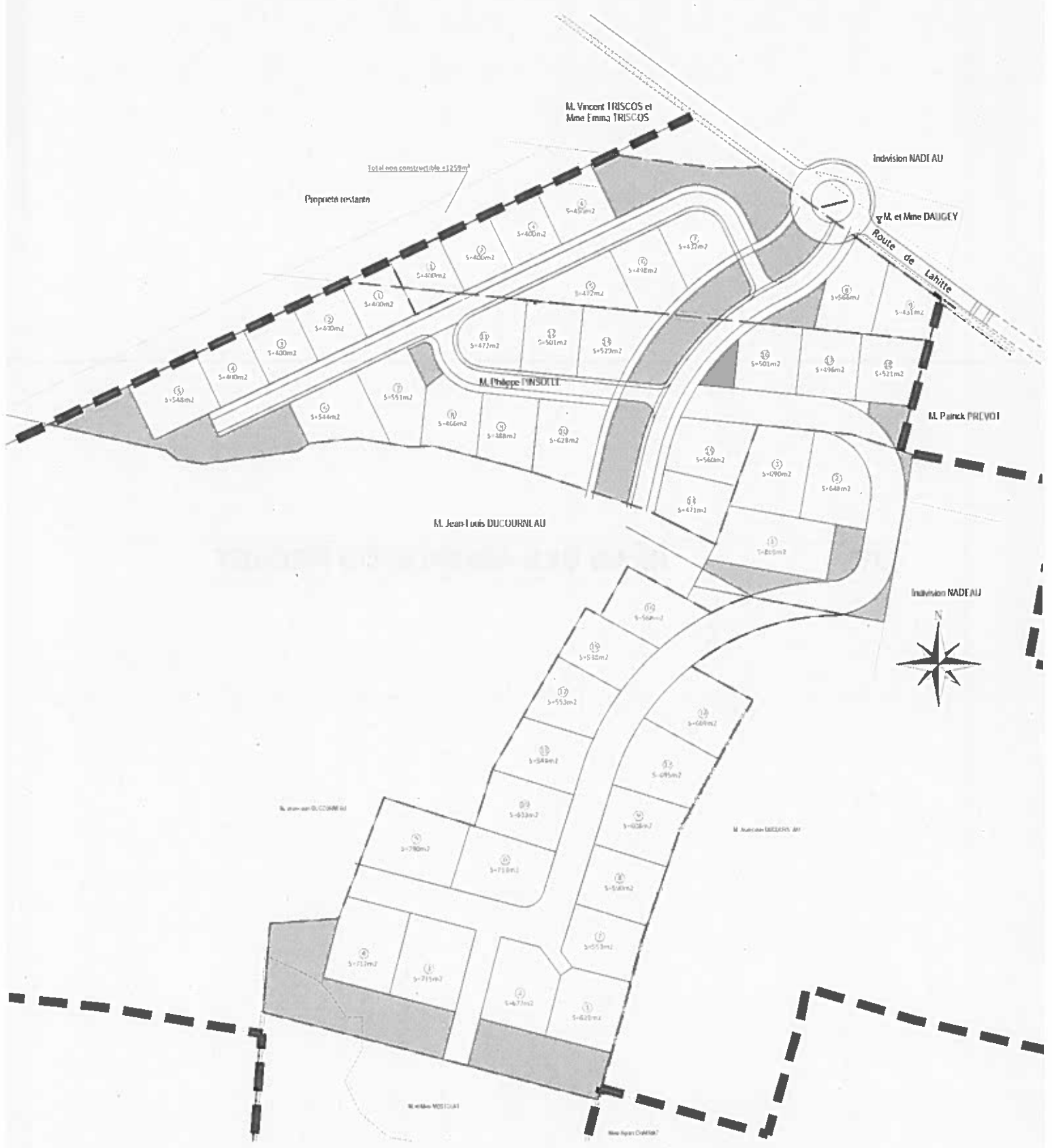
- Vue sur le Chemin de Péchic



- Vue sur l'ouest de la prairie



III. PLAN DE COMPOSITION DU PROJET (ESQUISSE)



IV. PLAN DES ABORDS DU PROJET

Abords du projet

Projet de boisement
Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)

Source : Bing Aerial
Auteur : ENVOLIS
Date : 09/02/17

EnVolis



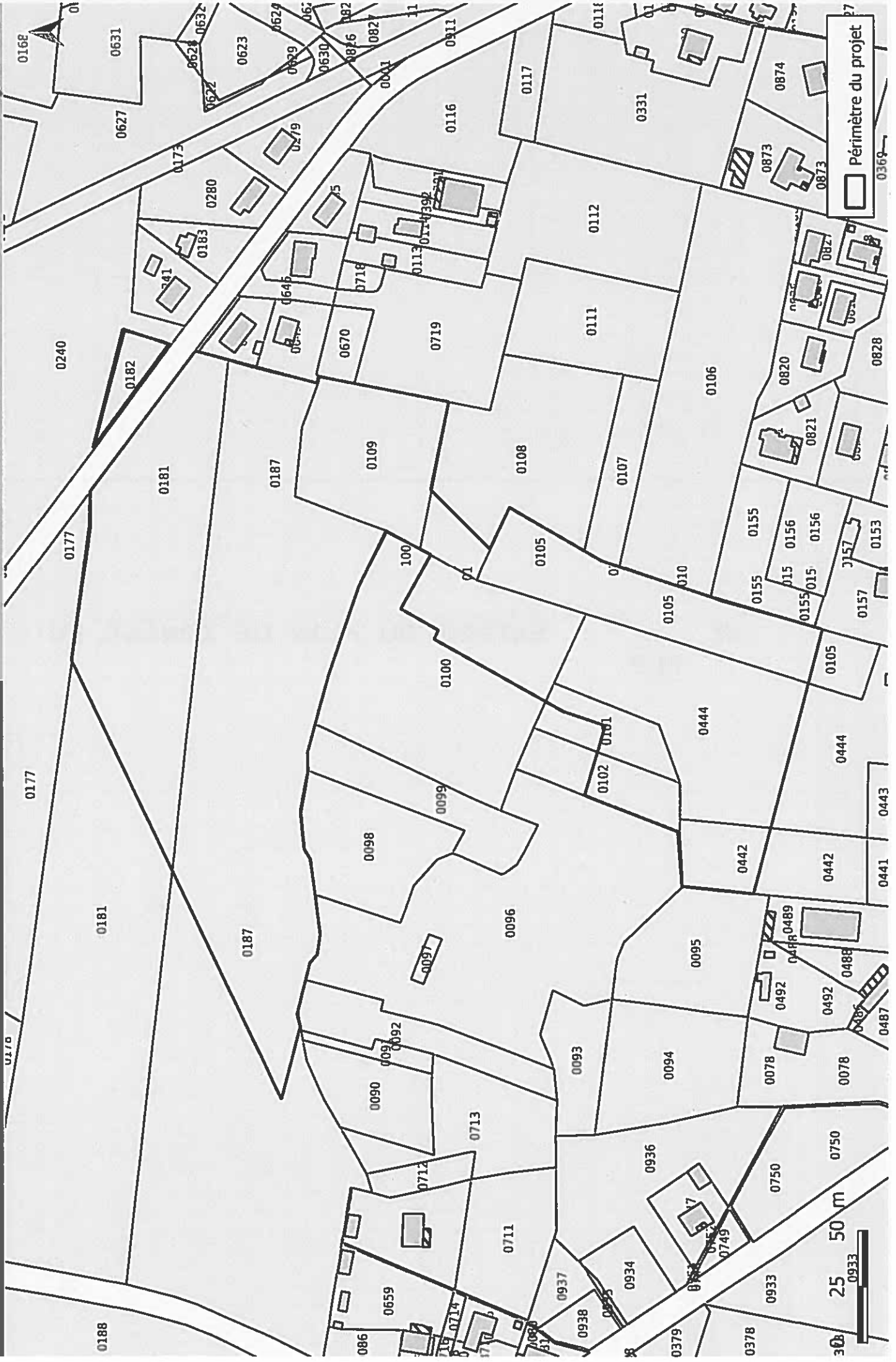
V. PLAN CADASTRAL

Situation Cadastreale

Projet de lotissement
Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)

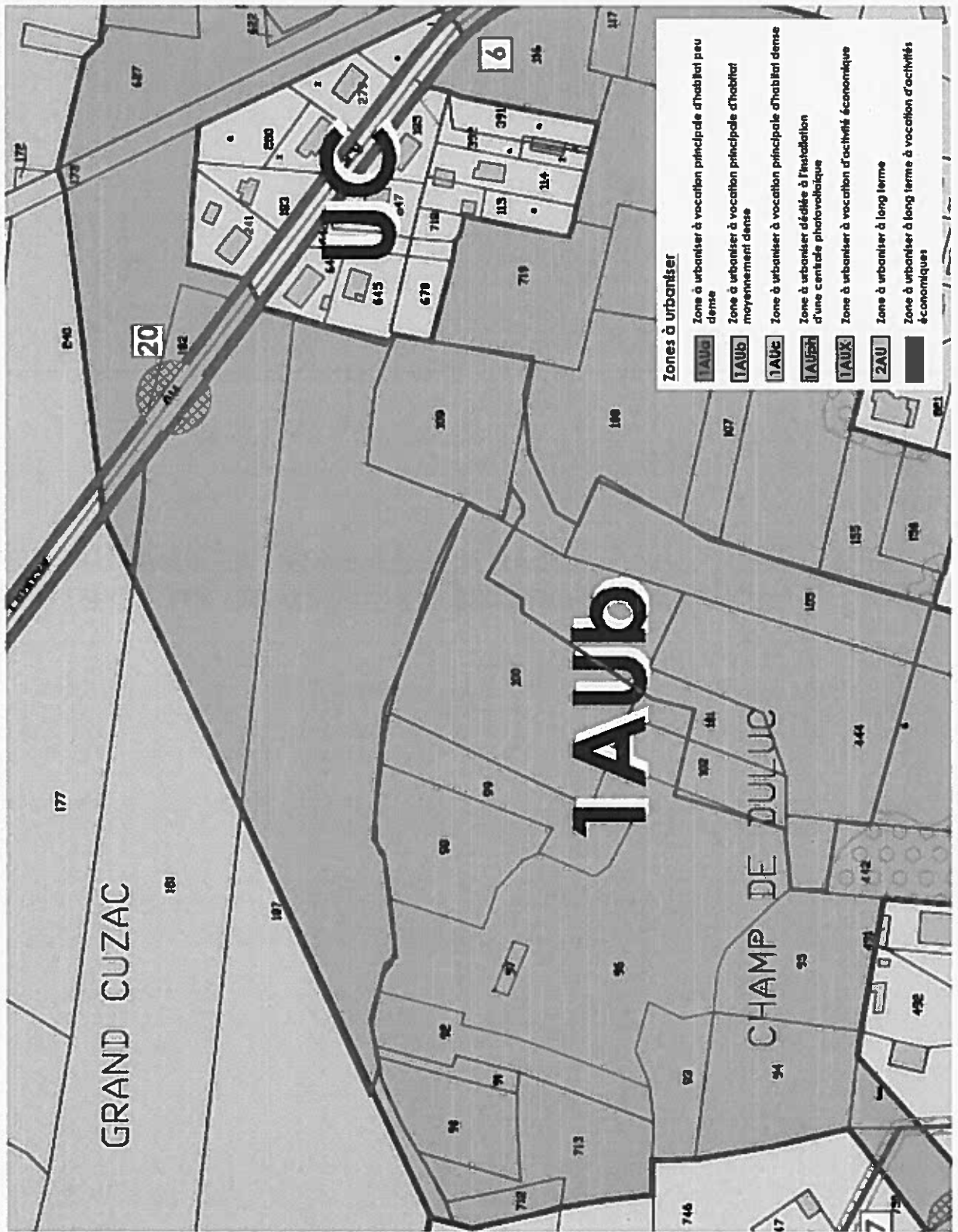
Source : Cadastre
Auteur : ENVOLIS
Date : 09/02/17

Envolis



**VI. EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU
 PLU**

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE LA COMMUNE DE
 PARENTIS-EN-BORN (Source : Mairie de PARENTIS-EN-BORN)



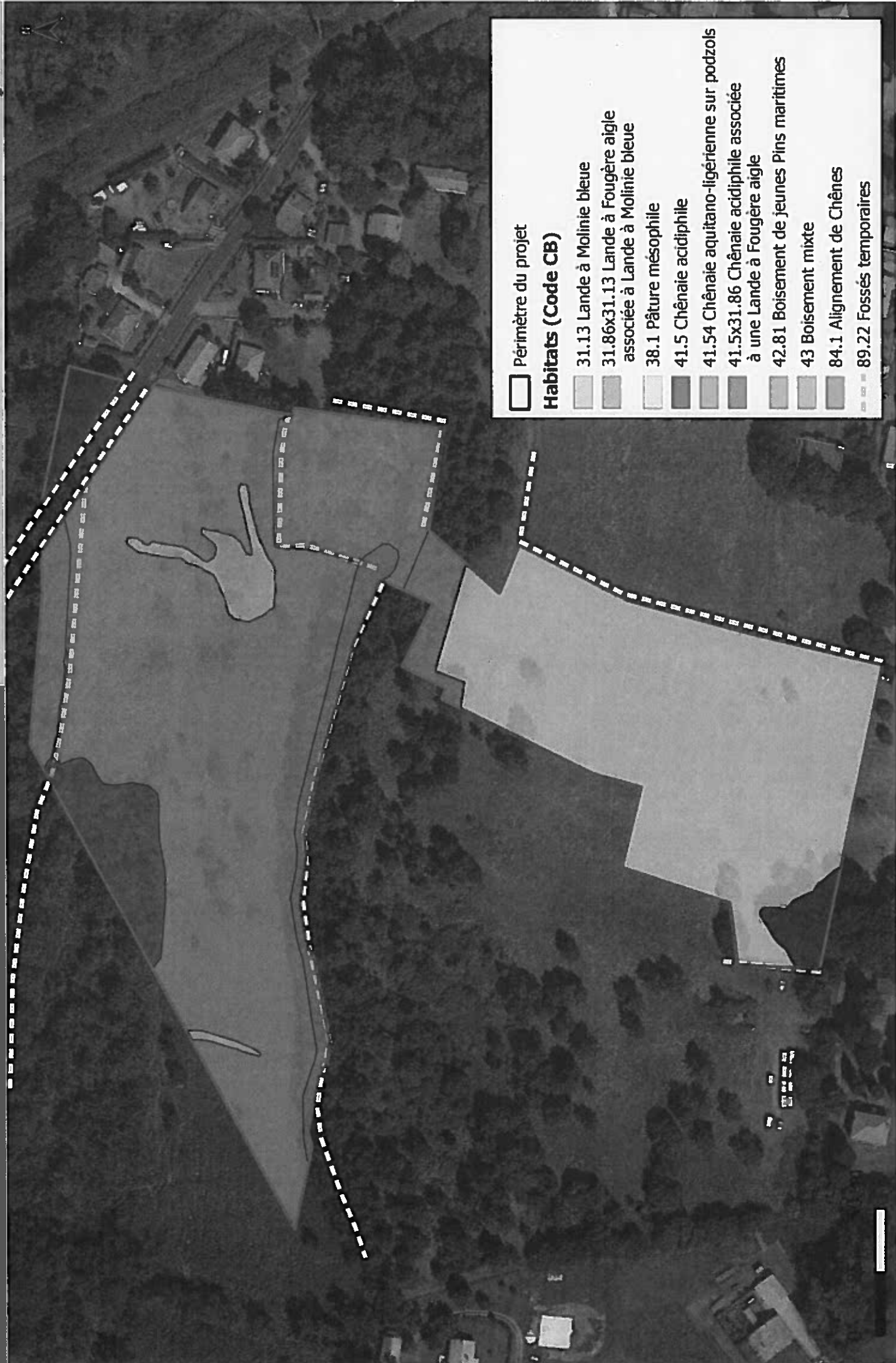
VII. CARTE DES HABITATS NATURELS ET ANTHROPIQUES AU SEIN DU SITE D'ÉTUDE

Cartographie des habitats

Projet de lotissement
Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)

Source : Google Satellite
Auteur : ENVOZIS
Date : 09/02/17

EnVolis



□ Périmètre du projet

Habitats (Code CB)

- 31.13 Lande à Molinie bleue
- 31.86x31.13 Lande à Fougère aigle associée à Lande à Molinie bleue
- 38.1 Pâturage mésophile
- 41.5 Chênaie acidiphile
- 41.54 Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols
- 41.5x31.86 Chênaie acidiphile associée à une Lande à Fougère aigle
- 42.81 Boisement de jeunes Pins maritimes
- 43 Boisement mixte
- 84.1 Alignement de Chênes
- 89.22 Fossés temporaires

**VIII. CARTOGRAPHIE DES ZONES
 HUMIDES RECENSEES**

Cartographie des zones humides

Projet de lotissement
Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)

Source : Google Satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 09/02/17



	Périmètre du projet
	Zones humides (~ 972 m ²)
	Fossés temporaires

IX.

**LOCALISATION DES SITES NATURA
2000 LES PLUS PROCHES**

Compte Rendu Terrain
Inventaire floristique et faunistique
Diagnostic Zones Humides
6 Mars 2015 et 17 Novembre 2016

I. INVENTAIRE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

I.1. Flore

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein du site d'étude sur la commune de PARENTIS-EN-BORN (40) est listé dans le tableau ci-dessous ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide. Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotopes (CB) créée par *Bissardon et al.* (1997).

Le tableau ci-après présente les 10 habitats définis par l'étude de la végétation :

Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
1	Boisement mixte	43	/	NON
2	Lande à Molinie bleue	31.13	/	OUI
3	Lande à Fougère aigle x Lande à Molinie bleue	31.86x31.13	/	NON
4	Pâturage mésophile	38.1	/	NON
5	Chênaie acidiphile	41.5	/	NON
6	Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols	41.54	/	NON
7	Chênaie acidiphile x Lande à Fougère aigle	41.5x31.86	/	NON
8	Boisement de jeunes Pins maritimes	42.81	/	NON
9	Alignement de Chênes	84.1	/	NON
10	Fossés temporaires	89.22	/	NON

Les tableaux présentés ci-après reprennent les espèces végétales principales observées au sein des habitats présents dans l'emprise du projet.

Les espèces notées en gras correspondent à des espèces hygrophiles d'après l'annexe II de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008. La cartographie localisant ces habitats est présentée précédemment. Les espèces dont

le recouvrement total est inférieur à 5% ne sont pas prises en compte lors de l'évaluation du caractère hygrophile de l'habitat étant donné leur faible pouvoir représentatif.

➤ **Habitat 1 : Boisement mixte → code CB : 43**

Cette formation boisée se place au centre-est du projet, en continuité avec un alignement de Chênes pédonculés.

Le boisement y est mixte puisqu'il mélange deux essences, dont une espèce forestière résineuse, le Pin maritime (*Pinus pinaster*) et une espèce forestière feuillue, le Chêne pédonculé (*Quercus robur*).

La strate arborée est dense, partagée entre trois espèces co-dominantes : la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), l'Arbousier (*Arbutus unedo*) et le Houx (*Ilex aquifolium*).

Au sol, une litière végétale plus ou moins épaisse caractérise cette strate. Des espèces forestières et de lisière s'y développent, comme le Lierre grimpant (*Hedera helix*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*) ou encore le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*) et d'autres détaillées dans le tableau suivant.

Ce boisement revêt un intérêt particulier pour l'avifaune qui pourra y évoluer, ainsi que pour certains mammifères qui y trouveront des secteurs de repos et d'alimentation.

Tableau 1: Liste des espèces végétales au sein du Boisement mixte

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 50%		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	30%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	20%
Strate arbustive = 80%		
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	20%
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	20%
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	20%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	15%
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	5%
Strate herbacée = 30%		
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	10%
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	5%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	5%
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	5%
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>	2%
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	2%
Germandrée scorodaine	<i>Teucrium scorodonia</i>	1%

➤ **Habitat 2 : Lande à Molinie bleue → code CB : 31.13**

Cet habitat se décline sous la forme de deux entités au sein du terrain étudié, une formation rubanée de superficie réduite au nord-ouest du projet, et une autre aux contours mal définis au centre du terrain.

Le faciès landicole à Molinie bleue est aisément reconnaissable par la dominance de l'espèce qui forme parfois des touradons. Le Chêne pédonculé est présent de manière sporadique au sein de ces landes ou sous forme de petits bosquets. On retrouve également quelques autres arbustes comme l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) et l'Ajonc nain (*Ulex minor*), plus familier des landes mésophiles à hygrophiles.

Le cortège est complété par une dizaine d'espèces herbacées ou de jeunes plantules d'espèce ligneuses qui figurent dans la liste ci-après.

Tableau 2 : Liste des espèces végétales au sein de la Lande à Molinie bleue

Espèces végétales		Taux de recouvrement	Taux de recouvrement cumulé
Nom français	Nom latin		
Strate arbustive = 17%			
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	12%	12%
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	3%	15%
Ajonc nain	<i>Ulex minor</i>	2%	17%
Strate herbacée = 92%			
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	75%	75%
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>	2%	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	2%	
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	2%	
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	2%	
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	2%	
Bruyère ciliée	<i>Erica ciliaris</i>	2%	
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	2%	
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	+	
Jasione des montagnes	<i>Jasione montana</i>	+	
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i>	+	
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	+	

➤ **Habitat 3 : Lande à Fougère aigle x Lande à Molinie bleue → code CB : 31.86 x 31.13**

Ce second paysage landicole occupe la majorité du nord du site investigué.

De nouveau, quelques espèces ligneuses et arbustives sont visibles çà et là : Chêne pédonculé, Arbousier, Ronce commune (*Rubus fruticosus*), Houx (*Ilex aquifolium*).

Au sol, la Fougère aigle s'exprime largement. Par endroits, la Molinie bleue forme des nappes et des tâches de végétation de superficie réduite. Ces deux espèces représentent la majorité de la lande.

La fougère aigle apprécie les sols sableux et correspond à un faciès mésophile. Cette espèce développe de nombreuses frondes stériles et se reproduit essentiellement par l'intermédiaire de rhizomes traçants. La Molinie bleue se développe au gré des dépressions topographiques.

Cet habitat présente peu d'intérêt en termes de faune et de flore.

Tableau 3 : Liste des espèces végétales au sein de la Lande à Fougère aigle

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 5%		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	5%
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	+
Strate arbustive = 10%		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	5%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	3%
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	2%
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	+
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	+
Strate herbacée = 95%		
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	60%
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	15%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	5%
Agrostis délicat	<i>Agrostis capillaris</i>	5%
Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>	3%
Bourdaine	<i>Frangula alnus</i>	2%
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	2%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	1%
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>	+
Germandrée scorodoine	<i>Teucrium scorodonia</i>	+

➤ Habitat 4 : Pâturage mésophile → code CB : 38.1

La section sud du périmètre d'étude se compose dans sa large majorité de cette prairie.

Trois graminées forment le trio d'espèces dominantes : l'Agrostis délicat (*Agrostis capillaris*), la Houle laineuse (*Holcus lanatus*) et le Chiendent pied de poule (*Cynodon dactylon*). D'autres espèces, occupant la strate la plus basse, sont également visibles dans des proportions moindres : la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) et la Petite oseille (*Rumex acetosella*).

La diversité floristique de cette prairie reste relativement réduite au vu du cortège végétal global, visible ci-après. L'habitat est néanmoins fortement favorable au cycle de vie de l'entomofaune et en particulier aux lépidoptères.

Tableau 4 : Liste des espèces végétales au sein de la Prairie mésophile

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate herbacée = 100%		
Agrostis délicat	<i>Agrostis capillaris</i>	30%
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	18%
Chiendent pied de poule	<i>Cynodon dactylon</i>	10%
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	10%
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	8%
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	5%
Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>	5%
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	3%
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>	3%
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	2%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	2%
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i>	2%

➤ **Habitat 5 : Chênaie acidiphile → code CB : 41.5**

Sous sa forme typique, cet habitat est présent au sein de la portion triangulaire de terrain au nord du projet, mais également sous une forme plus entretenue tout à fait au sud-ouest.

Le Chêne pédonculé domine la canopée, tandis que quelques arbustes viennent piqueter la strate arborée. Au niveau du sol, on remarque une co-dominance entre la Fougère aigle et la Molinie bleue, selon la topographie. De jeunes pousses de chêne tapissent également le sol, ainsi qu'un certain nombre d'espèces forestières.

La présence d'arbres de haut jet reste tout de même favorable à l'avifaune et les mammifères y trouveront également de nombreuses zones de repos.

Tableau 5 : Liste des espèces végétales au sein de la Chênaie acidiphile

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 70%		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	70%
Strate arbustive = 8%		
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	5%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	2%
Bourdaine	<i>Frangula alnus</i>	1%
Strate herbacée = 60%		
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	15%
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	15%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	10%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	5%
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	5%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	5%
Laïche des sables	<i>Carex arenaria</i>	3%
Agrostis délicat	<i>Agrostis capillaris</i>	2%

➤ **Habitat 6 : Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols → code CB : 41.54**

Cet habitat, de forme très linéaire, longe l'un des fossés visibles au nord du projet.

On y retrouve une nette dominance du Chêne pédonculé à l'étage arboré et cet habitat se distingue de la chênaie évoquée auparavant par la présence d'espèces d'affinités hygrophile comme la Bourdaine (*Frangula alnus*) en strate arborée ou la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) au sol.

Néanmoins, la présence non négligeable de la Fougère aigle et d'autres espèces non hygrophiles conduisent à dégrader le faciès typique de la Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols.

Tableau 6 : Liste des espèces végétales au sein de la Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 75%		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	75%
Strate arbustive = 22%		
Bourdaine	<i>Frangula alnus</i>	8%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	5%
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	3%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	3%
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	3%
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	+
Strate herbacée = 75%		
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	35%
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	15%
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	8%
Brachypode des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i>	4%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	4%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	4%
Garance voyageuse	<i>Rubia peregriana</i>	3%
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	3%
Violette de Rivinus	<i>Viola riviniana</i>	+
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	+

➤ **Habitat 7 : Chênaie acidiphile x Lande à Fougère aigle → code CB : 41.5x31.86**

Cette chênaie se place dans la continuité de la précédente lorsque l'on progresse vers l'ouest du périmètre du projet.

Le recouvrement arboré y est moindre, l'habitat se trouvant en lisière, mais c'est toujours le Chêne pédonculé qui y est dominant.

En revanche, la Fougère aigle devient prépondérante sur les autres espèces et domine largement la strate herbacée.

Ce boisement, ainsi que l'ensemble des formations feuillues et résineuses qui l'entourent, fait office de réservoir de biodiversité, pour de nombreux taxons et en particulier pour l'avifaune et la mammalofaune.

Tableau 7 : Liste des espèces végétales au sein de la Chênaie acidiphile x Lande à Fougère aigle

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 50%		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	45%
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	5%
Strate arbustive = 40%		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	30%
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	5%
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	5%
Strate herbacée = 85%		
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	65%
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	10%
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	3%
Chêne pédonculé	<i>Polytrichum sp.</i>	3%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	2%
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>	2%

➤ **Habitat 8 : Boisement de jeunes Pins maritimes → code CB : 42.81**

Cette jeune formation boisée se trouve au sud du boisement mixte, et constitue l'une des rares formations résineuses du secteur.

Le Saule roux (*Salix atrocinerea*) constitue l'espèce hygrophile dominante avec de jeunes chênes pédonculés de hauteur moindre.

La strate arbustive est anecdotique tandis que l'on retrouve essentiellement la Fougère aigle au niveau herbacée, accompagnée de quelques espèces de sous-bois dont le détail figure au sein du tableau ci-après.

Il s'agit ici des berges du cours d'eau qui sont inondées de manière périodique et favorisent la présence et le maintien des individus de Saules.

Tableau 8 : Liste des espèces végétales au sein du Boisement de jeunes Pins maritimes

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 90%		
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	90%
Strate arbustive = 80%		
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	50%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	15%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	10%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	5%
Strate herbacée = 100%		
Agrostis délicat	<i>Agrostis capillaris</i>	10%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	5%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	5%
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	3%
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	3%
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	3%
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	2%
Oseille sauvage	<i>Rumex acetosa</i>	2%

➤ **Habitat 9 : Alignement de Chênes → code CB : 84.1**

La section nord du terrain longe un fossé dans sa partie méridionale, qui se poursuit en dehors des limites du projet.

Ce fossé est bordé par un alignement d'arbres mûres, essentiellement des Chênes pédonculés mais également un certain nombre de Saules roux (*Salix atrocinerea*) au plus près du fossé. Ce dernier est parfois accompagné de jeunes Bourdaines.

La strate herbacée est très peu développée, la lumière pénétrant peu à l'intérieur du sous-bois.

Ce type d'alignement revêt une importance paysagère indéniable, en plus de servir de couloir de déplacement pour la faune entre plusieurs réservoirs de biodiversité.

Tableau 9 : Liste des espèces végétales au sein de l'Alignement de Chênes

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 90%		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	80%
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	15%
Strate arbustive = 15%		
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	5%
Bourdaïne	<i>Frangula alnus</i>	3%
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	3%
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	2%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	2%
Strate herbacée = 35%		
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	10%
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	8%
Agrostis délicat	<i>Agrostis capillaris</i>	5%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	5%
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	3%
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	2%
Germandrée scorodoine	<i>Teucrium scorodonia</i>	2%
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	+

➤ **Habitat 10 : Fossés temporaires → code CB : 89.22**

Le site d'étude présente de nombreux fossés, pour la plupart, ne présentent pas de connexion hydraulique entre eux :

- Au nord du projet, deux fossés bordiers le long de la D170, formant une fourche avec un autre fossé peu marqué qui traverse le boisement de Chênes ;
- Au centre du projet, un fossé bordé par l'alignement de Chênes pédonculés ;
- A l'est du projet, plusieurs fossés entourent le boisement mixte ;
- Au sud-est du projet, un fossé court au travers de la prairie mésophile.

Aucun de ces fossés temporaires ne se trouvait en eau au moment des investigations du 6 mars 2015 et du 17 novembre 2016.

Ces derniers ne présentent pas de végétation hygrophile marquée, si ce n'est quelques formations de Molinie bleue (*Molinia caerulea*) au sein-même des fossés. De plus, de jeunes Saules bordent çà et là le réseau hydrographique.

1.2. Faune

➤ Avifaune

18 espèces d'oiseaux ont été contactées lors de la visite de site. Le contact de ces espèces a été fait ponctuellement, lorsque les individus chantaient ou étaient en vol.

Oiseaux		Directive oiseaux	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge France
Nom français	Nom latin	Annexe 1			
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	/	Annexe II	X	LC
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	/	Annexe II	X	LC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	/	/	/	LC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	/	Annexe III	X	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	/	Annexe III	/	LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	/	Annexe III	X	LC
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	/	Annexe II et III	X	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	/	Annexe II	X	LC
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	/	Annexe II et III	X	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	/	/	X	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	/	Annexe II et III	X	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	/	/	/	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	/	/	/	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	/	Annexe III	X	LC
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	/	Annexe II	X	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	/	Annexe III	X	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes Troglodytes</i>	/	Annexe II	X	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	/	Annexe III	/	LC

- **Statut UICN - LC = Préoccupation mineure**
- **Directive Oiseaux - Annexe I =** Espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)**. Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- **Convention de Berne - Annexe II =** Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- **Convention de Berne - Annexe III =** Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...
- **Protection nationale =** Selon l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Ces espèces sont largement répandues sur le territoire, et sont donc communes.

Aucune espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux ni d'espèce représentant un enjeu de protection particulier n'a été recensée au sein du site d'étude et aux alentours directs le jour de la visite de site. De ce fait, le site n'est pas caractérisé par une sensibilité avifaunistique particulière. Pour autant, la majorité des espèces recensées sont protégées nationalement.

Elles vont essentiellement évoluer au sein des boisements situés au sein ainsi qu'aux alentours directs du projet.

➤ Mammifères

Des traces de présence de mammifères (empreintes, fèces, etc.) ont été observées sur le terrain d'étude. Ces mammifères sont listés dans le tableau suivant ainsi que leur protection réglementaire :

Mammifères		Directive Habitat-Faune- Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des mammifères de France et d'Europe
Nom français	Nom latin				
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	/	Annexe III	/	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	/	/	/	LC

Les chevreuils européens sont très fréquents sur le territoire national et ne représentent pas d'enjeux majeurs, tout comme les sangliers. Ces espèces ne bénéficient pas d'une protection nationale.

Par ailleurs, ces milieux qui composent les alentours du site d'étude sont notamment susceptibles de renfermer des espèces communes de mammifères tels que le renard roux (*Vulpes vulpes*), le lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), le blaireau européen (*Meles meles*), la fouine (*Martes foina*), les mulots (*Apodemus spp.*), etc. .

➤ Reptiles et amphibiens

Reptile		Directive Habitats Faune Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des reptiles de France
Nom français	Nom latin				
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	Annexe II et III	Art.2	LC

Seul le Lézard des murailles a été observé au cours de la visite de novembre 2016. Il s'agit d'une observation tardive de l'espèce qui est très peu visible durant l'hiver. Ce reptile, capable de coloniser de nombreux biotopes et même les milieux urbains, ne constitue pas un enjeu majeur du site, bien qu'il soit protégé au niveau national ainsi qu'au titre de la Directive Habitats Faune Flore.

Concernant les amphibiens, ils peuvent mettre à profit les nombreux fossés temporaires qui traversent le projet, en particulier les fossés bordiers ainsi que ceux situés au cœur des alignements arborés.

Au cours du repos hivernal, les amphibiens trouveront des zones refuges au sein des boisements qui composent le projet.

➤ Entomofaune

La période de prospection n'est pas favorable à l'observation de l'entomofaune et des investigations complémentaires permettraient d'affiner le diagnostic à ce niveau.

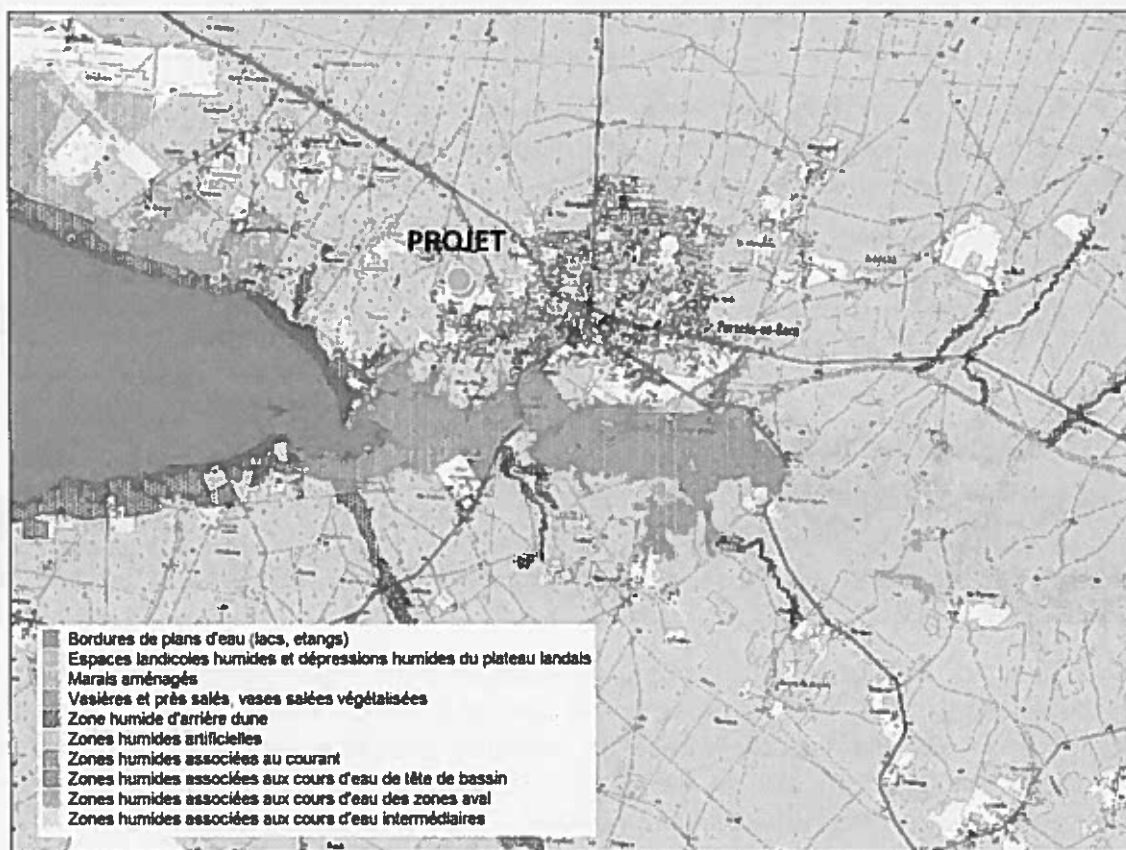
II. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

II.1. Zonages réglementaires

Le projet de lotissement sur la commune de PARENTIS-EN-BORN ne fait pas partie intégrante d'une zone humide d'importance majeure et le site n'est pas concerné par

les zones humides inventoriées dans le cadre du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021.

La commune de PARENTIS-EN-BORN fait partie du territoire du SAGE « Etangs littoraux Born et Buch ». Une cartographie des « Zones humides effectives » a été dressée à l'échelle du SAGE, et un extrait de cette cartographie est visible ci-dessous.



Zones humides effectives recensées au sein du SAGE "Etangs littoraux de Born et de Buch" au 1/100 000ème (Source : GEOLANDES, 2016)

A l'échelle d'interprétation permise par la cartographie des zones humides du SAGE, il apparaît que le projet ne se trouve inclus dans aucune zone humide effective.

II.2. Critère Flore-Habitat

D'après les inventaires menés le 6 mars 2015 et le 17 novembre 2016 (Cf. tableau des espèces composant les habitats décrits précédemment), plusieurs habitats composent ce site d'étude et un seul d'entre eux est considéré comme un habitat hygrophile, à savoir la « Lande humide à Molinie » (Code CB : 44.1).

Cet habitat figure sous la mention « H. » au sein de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009, qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides, ce qui permet de le classer comme humide.

Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
1	Boisement mixte	43	/	NON
2	Lande à Molinie bleue	31.13	/	OUI
3	Lande à Fougère aigle x Lande à Molinie bleue	31.86x31.13	/	NON
4	Pâturage mésophile	38.1	/	NON
5	Chênaie acidiphile	41.5	/	NON
6	Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols	41.54	/	NON
7	Chênaie acidiphile x Lande à Fougère aigle	41.5x31.86	/	NON
8	Boisement de jeunes Pins maritimes	42.81	/	NON
9	Alignement de Chênes	84.1	/	NON
10	Fossés temporaires	89.22	/	NON

Cet habitat hygrophile couvre **une superficie de 972 m²** au sein du site d'étude, il est noté en bleu sur le tableau précédent.

D'après les tableaux présentés précédemment, **les habitats indiqués dans les cases colorées en blanc ne sont pas classés comme des zones humides étant donné que moins de la moitié des espèces dominantes est considérée comme caractéristique de zones humides (Annexe II de la l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008).**

De plus, d'après l'article L.211-108, point IV, du Code de l'Environnement : « Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux cours d'eau, plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales ». Les fossés présents au sein du site d'étude ne peuvent donc pas non plus être considérés comme des zones humides étant donné qu'ils correspondent à un réseau de drainage des eaux pluviales.

II.2. Critère pédologique

Les sondages de sol ont été menés le 6 mars 2015. Il en est ressorti des sols de type sableux avec la présence d'horizons aliotiques à des profondeurs variant de 0,50 m/TN à 0,90 m/TN. Des traces d'hydromorphie ont été observées mais ne sont pas symptomatiques des zones humides. Aucune zone humide supplémentaire n'a donc été mise en évidence au travers du critère pédologique.

III. CONCLUSION

IV.1. Flore - Faune

Les habitats recensés au sein de l'emprise du terrain d'étude ne représentent **pas d'intérêt communautaire** étant donné qu'ils ne sont pas inscrits au sein dans la Directive Habitats.

Aucune espèce floristique ou faunistique d'intérêt patrimonial n'a été recensée lors des deux visites de site (6 mars 2015 et 17 novembre 2016). La période de prospection n'était pas favorable pour l'ensemble des taxons.

Cependant, la plupart des espèces faunistiques bénéficient d'une protection nationale, voire communautaire pour le Lézard des murailles, qui reste tout de même une espèce très commune et non menacée.

La faune recensée est donc banale sur le territoire mais il conviendra néanmoins d'en tenir compte lors de l'élaboration de l'aménagement. Notamment, il apparaît opportun de conserver au maximum l'alignement d'arbres situé au sud du projet, qui sert de couloir de déplacement à la faune. Ceci permettra de conserver le rôle de corridor écologique local de cet assemblage végétal. La présence d'espaces verts au sein du projet contribuera également à cet objectif. La faune trouvera refuge dans les milieux avoisinants qui constituent de bons habitats de substitution, et notamment les formations boisées à l'est du projet, entre la rue des Ecureuils et la route de Lahitte.

Des fossés sont par ailleurs présents en limite et au sein de l'emprise du projet, et peuvent constituer des habitats aquatiques dégradés en période de hautes eaux.

IV.2. Zones Humides

Ce projet d'aménagement sur la commune de PARENTIS-EN-BORN est concerné par la problématique des Zones Humides au vu des conclusions du diagnostic.

Une zone humide dégradée, sous la forme de deux « Landes à Molinie bleue » (Code CB : 44.1), a été mise en évidence au cours des investigations. Elle occupe une surface de 972 m² au centre du projet. Le projet impacte près de 920 m² de cette zone humide. Une partie de la surface est donc préservée au sein de la bande inconstructible à l'ouest du projet (Cf. Plan de composition).

Aucune espèce faunistique ou floristique d'intérêt n'a été investiguée au sein cette zone humide au cours de la visite de terrain.

Au vu de sa taille très réduite et de l'absence de connexion avec d'autres zones humides de plus grande ampleur, l'intérêt de cette formation s'en trouve réduit. Cette superficie la rend également peu propice à accueillir le Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*), papillon protégée au niveau communautaire (Directive Habitats Annexe II et IV) Il s'agit plus ici de formations ponctuelles liées à la microtopographie et vouées à s'enfricher progressivement.

Il est à noter que le projet n'est pas concerné par une zone humide définie dans le cadre du SDAGE Adour Garonne 2016-2021 ou du SAGE « Etangs littoraux de Born et Buch ».

